Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 19 mai 2025

Le lundi 19 mai 2025 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Marie-Christine LAINEZ qui a donné pouvoir à Christian RIOU, Hervé FALC'HON qui a donné pouvoir à Antoine COROLLEUR, Patrick GELEBART qui a donné pouvoir à Jeanine PERCHOC.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

REPARTITION DES SIEGES A LA CCPI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de la CCPI pour la répartition des sièges du futur conseil communautaire, portant le nombre de sièges à 2 pour la commune.

Accord unanime du conseil

AVIS SUR LE SCOT DU PAYS DE BREST

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la transmission, le 27 février 2025, du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest, arrêté par le Pôle métropolitain le 7 février 2025.

Ce document d'urbanisme structurant pour la période 2026–2046 fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire. Il comprend :

- Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**,
- Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, opposable aux documents d'urbanisme locaux,
- Des **annexes** techniques (diagnostics, consommation d'espace, environnement, etc.).

Le SCoT vise la compatibilité avec le SRADDET Bretagne et intègre la loi **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**.

Objectifs affichés du SCoT :

1. Développer un projet d'envergure pour le Pays de Brest.
2. Valoriser les atouts économiques et environnementaux.
3. Répondre aux défis des transitions (démographiques, climatiques, énergétiques…).

Éléments positifs relevés :

- Objectif de 30 % de logements à prix abordables.
- Obligation d'au moins 10 % de logements sociaux dans les pôles structurants.
- Valorisation des pôles (Saint-Renan, Ploudalmézeau…).
- Aménagements routiers prévus (RD67).
- Protection du patrimoine, de l'agriculture et du littoral.

Points de désaccord majeurs exprimés par la commune de Plourin :

1. *Objectifs de production de logements*

- Le SCoT prévoit une forte **baisse** de la production annuelle de logements dans la **CCPI** :
  - de **293 logements/an** (2021–2031) à seulement **206 logements/an** (2031–2046).
    - Cette réduction est jugée **inadaptée** au regard de la **forte tension actuelle** sur le logement (progression démographique de +0,55 % contre un objectif de +0,25 % dans le nouveau ScoT).
    - Le manque de logements risque d'entraîner :
      - Hausse des prix et des loyers,
      - Difficultés pour les jeunes et ménages modestes à se loger,
      - Aggravation des problèmes de mobilité,
      - Perte d'attractivité.

2. *Répartition des enveloppes foncières*

- La **réduction de 56 %** de la consommation foncière pour la CCPI est supérieure à la moyenne nationale (–50 %) et territoriale (–40 %).
- Aucun **projet d'envergure mutualisé** (PENE, PER, PEP) n'est retenu sur le territoire de la CCPI.
- Cela compromet :
  - Le développement économique local,
  - L'accueil de nouvelles entreprises,
  - Les projets d'infrastructures (ex. : stockage de déchets à Plourin).

Conclusion et décision :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le projet de Scot du Pays de BREST.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 7 février 2025 du Pôle métropolitain du Pays de Brest,
Vu l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme,

Tout en saluant le travail d'élaboration de ce document, mais estimant que les conséquences des orientations seront trop préjudiciables aux habitants présents ou futurs de la communauté de communes du Pays d'Iroise et de la commune de PLOURIN en particulier, Monsieur le Maire propose de donner un avis défavorable à ce document du schéma de cohérence du territoire du pôle métropolitain de Brest.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis à **l'unanimité un avis défavorable** et demande que cet avis figure dans le dossier de l'enquête publique et qu'il puisse éventuellement faire évoluer le projet de SCOT à l'issue de celle-ci.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FIXATION TARIFS ASTALERI

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les tarifs de location proposés par la commission des finances, réunie le 6 mai dernier, pour les logements de type T2, T3 ainsi que les chambres situées à la résidence ASTALERI, aménagée à l'étage du foyer des jeunes.

Accord unanime du conseil

PROPOSITION de TARIFS ASTALERI - MAI 2025

	Composition des couchages	total	travailleurs saisonniers	En logement d'URGENCE	séjours touristiques			MARIAGE	
			à la semaine	mois	à la semaine	à la nuit 15h à 11h le lendemain	Week-end vendredi soir au lundi 11h	sans ou avec location salles communales/ nuit	
T 2	2 lits 1 place et 1 convertible 2 places	4	12€/nuit/personne	300,00 €	500,00 €	100,00 €	300,00 €	100,00 €	
T 3	4 lits et 1 convertible 2 places	6		500,00 €	800,00 €	150,00 €	400,00 €	150,00 €	
PRIX de BASE – sans drap ni linge de toilettes			par nuit/personne		par nuit/personne				
CHAMBRES			12,00 €		25€/nuit/personne		70€/personne		
7 chambres	Entre 14 et 20 couchages							l'ensemble pour 2 nuits	1 000,00 €
								par nuit supplémentaire	500,00 €
taxe de séjour					OUI -tarif CCPI				
caution		1000							

PRISE DE PARTICIPATION A LA SPL DES COMMUNES ASSOCIEES POUR LES POMPES FUNEBRES

Le SIVU et la SEM des PFCA sont en cours de restructuration, avec une transformation vers un Syndicat Mixte fermé et une Société Publique Locale (SPL). Les communes ayant une convention avec les PFCA, comme celle à laquelle s'adresse ce courrier, peuvent actuellement bénéficier du service funéraire sans exclusivité.

Cependant, une fois la transformation en SPL effectuée, seuls les actionnaires (les communes ayant une part dans la SPL) pourront continuer à bénéficier de ces services. Il est donc nécessaire d'acheter une action de la future SPL, d'un montant de 89,95 euros, pour conserver l'accès à ces prestations. Sans cela, les PFCA ne pourront plus légalement intervenir sur le territoire de la commune.

Afin de laisser le libre choix aux familles qui souhaitent faire intervenir les PFCA lors des obsèques de leurs proches, habitants la commune, Monsieur le Maire propose l'achat d'une part pour la commune et propose Monsieur Christian RIOU comme représentant de la commune au PFCA.

Accord unanime du conseil

FIXATION DU TARIF D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ENSEMBLE DES LOCAUX RACCORDES AUX STATIONS SEMI-COLLECTIVES

Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs l'assainissement collectif pour l'année 2025 de façon à approcher de la réalité des coûts à faire supporter par les bénéficiaires du service. Il propose de fixer à 45€ par local raccordé la part fixe et la part variable à 1,39€/m³ d'eau potable consommée.

Ces tarifs restent très avantageux par rapport aux tarifs pratiqués à la CCPI mais devront être adaptés aux coûts réels constatés annuellement en fonction des charges variables électriques en particulier, des interventions du personnel ou des entreprises sur les installations et du respect par les usagers du service du rejet de produits qui perturbent le bon fonctionnement des installations (exemple : serviettes hygiéniques, lingettes désinfectantes et/ou tout objet autre qu'en papier qui sont interdits)

Accord unanime du conseil

AFFAIRES DIVERSES

REMBOURSEMENT D'ACHATS

Remboursement d'achats d'équipements et mobiliers pour équiper l'espace ASTALARI payés par carte bancaire de Mr le Maire : achat de 9 lits : 3 869,91 € TTC auprès de l'entreprise veepee, d'autres mobiliers (armoire, BZ, etc.) auprès de C-discount.

Accord unanime du conseil

NOMINATION D'UN REFERENT TEMPETE POUR ENEDIS

Afin de gérer les événements majeurs comme la tempête Ciaran, Enedis propose de créer un réseau de **référents tempête**.

Le rôle du correspondant tempête est crucial : il transmet à Enedis des informations pertinentes sur la situation observée dans la commune, ce qui accélère le diagnostic des dégâts et des risques locaux.

Il doit également signaler les situations spécifiques, faciliter les interventions de dépannage et relayer les informations ainsi que les consignes de sécurité aux usagers sur le terrain.

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Christian Riou correspondant tempête.

Accord unanime du conseil

APPEL FDSR (du Fonds Départemental de Sécurité Routière)

Monsieur le maire indique que la commune a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Départemental de Sécurité Routière 2025, en vue de la mise en sécurité et de l'aménagement de la rue du Tumulus mais qu'il est nécessaire de produire une délibération pour la complétude du dossier.

Accord unanime du conseil

DEMANDES DE DEROGATION

- Demande de dérogation pour scolariser 1 enfant domicilié à Kerguen à l'école Mac-Orlan de Lanrivoaré :

Refus unanime du conseil

- Demande de scolarisation d'élève domicilié à Brélès :

Le conseil demande la vérification de la réglementation avant de se prononcer.

NOMINATION D'ASSISTANT DE PREVENTION ET CO-ASSISTANT

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Élodie Hoffmann en tant qu'assistante de prévention pour la commune, et Monsieur Sébastien Bolez en tant que co-assistant.

Accord unanime du conseil

ACQUISITION D'UN DELAISSE COMMUNAL A HELLES

Monsieur le Maire présente la demande d'un futur administré souhaitant acquérir un chemin communal traversant les parcelles qu'il envisage d'acquérir. Cette acquisition permettrait de clôturer entièrement le terrain dans un souci de sécurité, notamment pour ses enfants.

Accord unanime du conseil et de se référer aux tarifs précédemment fixés.

DEMANDE D'EMPLACEMENT FOOD TRUCK

Monsieur le Maire présente la demande d'emplacement pour un foodtruck proposant des burgers avec un pain boulanger fait maison, des produits locaux ainsi que des frites fraîches maison et des desserts maisons.

Accord unanime du conseil

APPLICATION DE GESTION DES LOCATIONS DE LOCAUX COMMUNAUX ET SERRURES CONNECTEES

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des salles et bâtiments communaux mis à disposition du public, Monsieur le Maire envisage la mise en place d'une application dédiée à la gestion des réservations, des paiements et du suivi des locations.

Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude, notamment les plateformes **Planyo** et **Smoobu**, qui permettent une gestion centralisée, intuitive et automatisée des réservations, avec la possibilité d'intégrer des options de paiement en ligne, des calendriers synchronisés et une interface utilisateur adaptée aux besoins des collectivités.

Parallèlement, la question de la sécurisation des accès est également abordée avec l'intégration possible de **serrures connectées**. Trois systèmes sont actuellement en cours d'évaluation :

- **Igloohome**, pour ses fonctionnalités sans connexion Internet et ses codes temporaires,
- **Simmons-Voos**, offrant une gestion à distance fiable et sécurisée,
- **Iloq**, solution robuste, sans batterie, reposant sur l'alimentation par insertion de clé, et particulièrement adaptée aux environnements publics.

Ces outils combinés permettraient de moderniser le service de location des équipements communaux, de renforcer la sécurité des locaux et de simplifier la gestion administrative pour les agents comme pour les usagers.

Le conseil décide d'autoriser Mr le Maire d'opérer le meilleur choix après avoir eu de plus amples informations et notamment le prix.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h53.